



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Adjoints

Question écrite n° 49565

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation de bien vouloir lui faire savoir si un adjoint incarcéré, et qui est donc matériellement empêché d'exercer ses fonctions, est néanmoins en droit de bénéficier d'indemnités de fonctions tant que le maire n'a pas décidé de supprimer les délégations qu'il lui avait accordées sur le fondement de l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49565

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1294